



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°85

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – Demande de participation à l'appel à projet "Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics" au titre du FEDER 2021-2027.

Le programme régional FEDER 2021-2027 adopté par la commission européenne fixe le cadre d'intervention pour l'appui aux projets publics de transition énergétique et écologique.

Le soutien aux mesures en matière d'efficacité énergétique porte exclusivement sur les opérations de rénovation énergétique globale et performante des bâtiments publics permettant d'atteindre au moins le niveau « Bâtiment Basse Consommation 2009 ».

A ce titre, et dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré souhaite débiter les travaux d'isolation thermique de ses bâtiments de plus de 1000m².

L'école Anne Frank a actuellement une isolation thermique insuffisante pour assurer un confort optimal aux élèves, aux enseignants et au personnel dans les deux ailes du bâtiment.

Le projet global de rénovation énergétique est programmé sur 2 années pour un montant de 995 306.07€ ht (1 194 367.28€ ttc) avec un début d'exécution en juin 2023.

Les études et travaux envisagés consisteront en 2023 pour un montant de **429 926.00€ ht**

(515 911.20€ ttc) :

- Bureaux d'études
- Isolation extérieure des murs de l'aile Nord
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures

Pour 2024, le montant de travaux sera de **562 430.07€ ht** (674 916.08€ ttc) et ils consisteront :

- Remplacement des 2 chaufferies gaz par des pompes à chaleur à absorption gaz
- Mise en place d'un système de gestion technique centralisée.
- Remplacement des luminaires existants par des luminaires LED
- Installation d'un système de VMC double flux

La région Nouvelle Aquitaine est l'autorité de gestion des programmes européens pour la période 2021-2027 et peut, à ce titre, attribuer des subventions dans le cadre de l'appel à projet « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics » au titre de l'approche territoriale du programme FEDER.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR 2021	37 500,00€
- DSIL exceptionnelle 2021	37 500,00€
- Etat 2023 – fonds vert	155 000,00€
- FDC Grand Châtelleraut 2022 et 2023	75 987,22€
- Syndicat Energies Vienne	248 826,52€
Total subventions (55,74%)	554 813,74€
- FEDER appel à projet rénovation énergétique globale (24,12 %)	240 000,00€
- Fonds propres (20,14%)	200 492,33€
Total	995 306,07€

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de participer à l'appel à projet « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics » auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

Considérant la nécessité de rénover l'école Anne Frank,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que la région Nouvelle-Aquitaine peut subventionner ce type de travaux dans le cadre l'appel à projet « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics ».


Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de participer à l'appel à projet « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics » auprès de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le - 6 JUIL. 2023



AR Prefecture

086-218601748-20230627-85_D2023-DE
Reçu le 06/07/2023
